Séance du 13 Août 2014

Le treize Août deux mil quatorze, à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement et régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur André-Pierre BOURDON, Maire.

Etaient Présents : BOURDON, BOURGOIS, BERTEAU, VASSEUR, MAHU, CHAPUIS, JULIEN, COQUATRIX, CLAEYSSENS, DESAEGER, VESTE, JOUANNE,

Mme MAHIEU ayant donné pouvoir à Mr JOUANNE et Mr LACAILLE ayant donné pouvoir à Mr BOURGOIS

Etait Absent non excusé : LUCIANI

Madame Dominique VASSEUR est nommée secrétaire de séance.

Compte rendu du C.M du 11.07.2014.

Plusieurs remarques sont rajoutées au Compte rendu du 11 Juillet :

Mr DESAEGER pour la commission d'appel d'offres, huis clos, rythmes scolaires, bulletin municipal)

Mr JOUANNE demande que lors des votes « pour ou contre » le nom des votants apparaissent sur le Compte rendu.

1- **Cantine le mercredi midi :**

Monsieur le Maire fait part du courrier d'un collectif de parents d'élèves qui souhaite l'ouverture de la cantine le mercredi midi. Celui-ci est prêt à payer plus cher le service. Monsieur le Maire précise que le coût de ce service sera de 5 €. Monsieur DESAEGER dit que l'on prend les familles en otage et que c'est un procédé ignoble. Un débat est ouvert.
Vote pour la cantine le mercredi midi : 13 voix Pour
Mr CLAEYSSENS vote Contre
Prix du repas à 5 € :
Contre : Mr DESAEGER, Mr JOUANNE, Mme MAHIEU
Blanc : Mme VESTE car elle estime que la CCCA s'est désengagée par rapport au Centre aéré et elle demande si la Collectivité s'est rapprochée des autres Communes. (Mr BOURDON répond qu'il a contacté quelques communes et qu'il n'y a pas que les enfants qui vont au Centre Aéré qui sont susceptibles de manger à la cantine)
Mme CHAPUIS vote également Blanc

2- **Convention occupation des locaux avec la C.C.C.A :**

La C.C.C.A demande qu'une convention soit établie pour l'occupation des locaux de l'Ecole pour le « Temps d'Activités Périscolaires ».
La mise à disposition des locaux est la suivante :
Ecole Primaire : salle informatique, salle de classe libre, bibliothèque, hall, cour et préau ainsi que la salle de sports située à 200 m
Ecole Maternelle : salle de motricité, bibliothèque, salle de jeux, une cour et un préau
Cette convention est signée pour l'année scolaire 2014/2015.

Les locaux seront mis à disposition gratuitement. Un état des lieux sera fait entre les 2 parties.
Vote : Pour : 12 voix et 2 Abstentions (Mr JOUANNE, Mme MAHIEU)
3-Liste de la Commission des Impôts :

Titulaires : LUCIANI Grégory – MAHIEU Danièle- CHAPUIS Corinne – GEORGES Bernard- VINCENT Linda – CHOISY Michel

Suppléants : BERTEAU Chantal – LACAILLE Emmanuel – JOUANNE Patrick – MAHU Fabrice – RECHER Claudine- RAGU Pierre

3- Questions diverses :
Mr DESAEGER demande si les personnes qui vont assurer l'encadrement du TAP seront formées. Il posera lui-même la question lors d'un Conseil Communautaire. Mr le Maire répond que la C.C.C.A organise une formation spécifique le 26/08/2014.
Mr JOUANNE demande la date pour l'élaboration du PSC. Mr le Maire répond que la commission se réunira en Septembre.
Mr BOURDON informe le Conseil Municipal de la révision du défibrillateur, et une réunion publique sera organisée pour expliquer le mode d'emploi de celui-ci, avec le concours des Pompiers.

Le Maire, **La Secrétaire de séance,**

A.P.BOURDON **D.VASSEUR**